

Environnement, mobilités et infrastructures

Gestion, régulations et contournements

Organisateurs/comité scientifique :

Susann Baller (IHA/CREPOS)

Papa Demba Fall (IFAN)

Laurence Marfaing (GIGA, Hamburg – BARI/DIR)

Abdoulaye B. Ndiaye (IFAN – BARI/DIR)-

26-29 avril 2108 à Dakar

L'Afrique est présentée comme le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques (Al Hamndou & Requier-Desjardins, 2008 ; BAD, 2012 ; UA, 2014). La perturbation des systèmes écologiques dans leur structure et leur fonctionnement affectent violemment les populations et les conséquences se traduisent par des vulnérabilités au niveau de la santé, de l'habitat, de la disponibilité des ressources (agriculture, pêche, ressources naturelles) et des services écologiques (Swynghedauw, 2009 ; Eissa & Zaki, 2011).

Les limites étroites des réponses adaptatives des populations résultent de la méconnaissance des facteurs déterminant la capacité de réponse des sociétés face aux risques. La réponse la plus accessible est la mobilité (Diop & al, 2011 ; Sall & al, 2011 ; Boesen, Marfaing & De Bruijn, 2014), sous forme de migration interne des campagnes vers les villes, de déplacements de personnes à l'échelle régionale à la migration de longue distance remise en cause par les politiques migratoires. Cependant, la mobilité des populations face aux aléas environnementaux crée souvent de nouveaux problèmes. L'exploitation brusque et massive des ressources (déboisement, enlèvement de sable...) et la transformation rapide des habitats (construction d'habitations humaines, réalisation d'infrastructures, dépôt sauvages d'ordures...) altèrent les conditions environnementales. Les conséquences de ces changements se traduisent par des vulnérabilités, notamment au niveau de la santé, de l'habitat et des services écologiques (Swynghedauw, 2009 ; Eissa & Zaki, 2011).

En même temps, ces mobilités sont à l'origine de politiques qui veulent gérer et régulariser les flux de nouveaux habitants en termes de logements, d'adduction d'eau et d'accès à l'électricité et à l'assainissement, ou encore d'infrastructures de transport. Les Etats africains, avec l'appui des bailleurs nationaux et internationaux, interviennent avec des programmes d'infrastructures et la construction de routes urbaines et intra-urbaines qui facilitent la mobilité. Toutefois, les déplacements menacent à leur tour l'environnement urbain, accentuent les écarts entre les différentes couches de populations, la précarité et sont sources de conflits sociaux (Piermay, 2002 ; Tall, 2009 ; Cities Alliance Project, 2010 ; Campal, 2013 ; Diouf & Fredericks, 2013 ; Lô & al. 2014).

Depuis avant la colonisation, la circulation des personnes et des biens tendaient à être réglementée par des régimes bureaucratiques faisant usage de normes, de catégories, de critères et de procédures de standardisation et d'identification. Ces procédures sont basées sur des techniques qui servent la gestion de la mobilité et sa traçabilité dans l'espace, tels que les passeports, les laissez-passer, les permis, les registres, les enquêtes administratives etc...qui mettent à leur tour en évidence la capacité des acteurs concernés à négocier, à s'approprier, à transformer à contourner et donc à influencer les pratiques, les normes et les procédures bureaucratiques qui tendent à conditionner leur propre mobilité, celle des biens ou celle d'autrui.

Ainsi, les questions portant notamment sur i) les impacts sur les systèmes écologiques et anthropisés (vulnérabilités sociales et environnementales) et ii) les facteurs déterminant les capacités des réponses des écosystèmes, des habitats et des hommes, mettant en évidence leur capacité de résilience, interpellent non seulement les politiques et les économies mais aussi les universités et les centres de recherche africains. Il va de soi que ces situations sont complexes et demandent des approches pluridisciplinaires pour les mettre en évidence et les analyser. Devant l'ampleur des problèmes, les politiques doivent devenir novatrices.

C'est dans ce contexte que l'école d'été offre un espace de réflexion. L'objectif est d'évaluer les relations entre mobilités, infrastructures et environnement et de réfléchir sur les programmes de gestions et régulations mises en place par des institutions d'Etat et/ou des organisations nationales ou internationales, mais aussi sur leurs limites ainsi que sur le manque et/ou les contournements des régulations par celles-ci. En même temps, cette école explore les stratégies de contournements des régulations des populations, mais aussi des processus d'autorégulations, telle que la mise en place de comités et/ou d'associations de gestion de l'espace et de la mobilité.